

2024

Barème bonus écologique dont peuvent bénéficier les professionnels

Acquisition ou Location ⁽¹⁾	Personnes morales* ⁽²⁾	Personnes physiques*
moins de 47 000€ ⁽³⁾	0€ ⁽⁴⁾	4 000€ ⁽⁴⁾
"Super Bonus" si revenu fiscal de référence par part ≤ à 15 400€	-	+ de 3 000€ ⁽⁵⁾

Pour les véhicules particuliers, le bonus écologique reste réservé à une liste de véhicules éligibles au score environnemental disponible ici : <https://score-environnemental-bonus.ademe.fr/> . Il est de 4 000 € pour les personnes physiques et est supprimé pour les personnes morales.

Pour les véhicules utilitaires, il est de 5 000 € pour les personnes physiques et 3 000 € pour les personnes morales. Il est également supprimé pour les véhicules d'occasion.

Pour les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires, les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence (RFR) est ≤15 400 € bénéficient d'un super bonus de + 3000 €.

¹Acquisition ou location d'un Véhicule Particulier ou d'un dérivé de Véhicule Particulier ou d'un dérivé de Véhicule Particulier neuf ayant des émissions de CO₂ = 0g WLTP

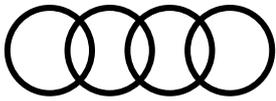
²Personnes morales: sociétés bénéficiant de statuts et capital social (SA, SARL SAS, SNC, SCA, SCS, SEL, EURL, associations, etc.)

³Éligible au score environnemental avec un poids maximum < 2,4T.

⁴Bonus limité à 27% du prix d'acquisition

⁵Pour les véhicules particuliers

*Commande à partir du 14/02/2024. Demande du paiement dans les 6 mois suivants la livraison.



2024

Barème bonus écologique dont peuvent bénéficier les professionnels

Bonus jeux olympiques et paralympiques pour les taxis:

- Véhicule équipé pour être accessible aux personnes à mobilité réduite stationnement uniquement dans les villes concernées par les JO.
- Le véhicule doit être conservé 4 ans.
- Aide limitée aux 1 000 premiers dossiers.
- Véhicule électrique = jusqu'à 22 000€ (limité à 40% du coût d'acquisition).
- Véhicule essence, gaz, gpl, etc dont CO2 < 170g = 15 000€ (limité à 40% du coût d'acquisition).